Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_194_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-194

Membres en exercice : 20 Présents : 20 Absents : 0 Pouvoirs : 0

SPORT
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES

Lamballe Terre & Mer veut établir un véritable partenariat avec les associations sportives en reconnaissant et en affirmant leur rôle essentiel dans la vie du territoire. Dans cette optique, le Conseil communautaire a défini un dispositif subventions destiné à soutenir l'apprentissage, la formation des bénévoles et l'accès aux épreuves de haut niveau *(niveau national minimum)*, afin de promouvoir l'accès au sport pour tous et de valoriser le rayonnement sportif du territoire.

Vu,
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,
- La délibération du Conseil communautaire du n°2021-058 du 6 avril 2021 relative au dispositif d'aides aux associations sportives et culturelles
- La délibération du Conseil communautaire n°2023-082 du 23 mai 2023 validant le dispositif d'aides aux associations pour les épreuves de haut niveau,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 5 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le conseil au bureau, notamment attribuer toutes subventions dans le cadre des dispositifs ou programmes validés par le Conseil communautaire *(PLH, aides économiques, bourses, aides aux associations ...)* dans la limite des crédits inscrits au budget,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_194_DELIB-DE

Considérant,

- Le dispositif de bourses et d'aides dans le domaine du sport :
  - Bourses de formation des bénévoles des associations par une prise en charge :
    - Formation fédérale initiée et organisée par une fédération sportive
    - Prise en charge dans la limite de 80% des frais de formation des adhérents bénévoles, subvention plafonnée à 380 € par formation et par bénévole, sur présentation du justificatif de participation au stage
  - Le dispositif d'aide aux épreuves de haut niveau :
    - Bénéficiaires : associations sportives du territoire, qui ont des athlètes de haut niveau
    - Epreuves sportives de niveau national ou international décernant un titre fédéral
    - Montant : prise en charge dans la limite d'1/3 des dépenses de déplacements et d'hébergement sur le territoire national. Aide annuelle plafonnée à 200€ par athlète.
    - Conditions de versement : sur présentation des justificatifs de dépenses (factures d'hébergement et de transport)
- Les demandes de subvention reçues,
- Les crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer une subvention aux associations suivantes :
  - Les Otaries du Penthièvre de Erquy : bourse de formation d'un montant de 1 232 €,
  - Le Club Cycliste Moncontourais de Moncontour : aide aux épreuves de Haut Niveau d'un montant de 200 €,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

